



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT
CONCERTÉ « DE LA JARRE » PORTANT SUR L'UTILITÉ PUBLIQUE ET LE PARCELLAIRE DU PROJET
PRÉCITÉ

DU 12 JUIN 2019 AU 12 JUILLET 2019

Observations du public émises par voie électronique

Numéro	Informations		Courrier
1	Envoyé le	14/06/2019 à 14h34	Courriel 1
	De	Olivier LHEUREUX Propriétaire	

Courrier 1

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] ZAC de la Jarre (13009) - Enquête publique

Date : Fri, 14 Jun 2019 14:34:28 +0000

De : Olivier LHEUREUX <lheureuxolivier82@hotmail.com>

Pour : pref-ep-zacdelajarre@bouches-du-rhone.gouv.fr <pref-ep-zacdelajarre@bouches-du-rhone.gouv.fr>

Bonjour,

Propriétaire d'un appartement au sein du bâtiment A de la résidence "La Madrague" situé au 96, avenue de la Jarre - 13009 MARSEILLE, j'ai reçu par courrier, de la part de mon syndic de copropriété Immobilière Patrimoine et Finances (IPF), une copie de l'entier dossier de la SOLEAM concernant le projet d'aménagement de la ZAC de la Jarre.

Est joint notamment un questionnaire à renvoyer à la SOLEAM pendant le délai de l'enquête publique.

Je m'étonne que ce questionnaire soit à compléter par l'ensemble des propriétaires des 3 immeubles composant la copropriété et non, seulement, par le conseil syndical des 3 immeubles représentant le syndicat des copropriétaires (le courrier de la SOLEAM est d'ailleurs adresser au syndicat des copropriétaires et non aux propriétaires individuellement désignés).

Est ce que ce n'est pas au syndic IPF, après avoir pris l'attache du conseil syndical représentant les copropriétaires, de répondre directement, pour le compte des copropriétaires, au questionnaire de la SOLEAM ?

Que se passe-t-il si des copropriétaires ne répondent pas au questionnaire ? Ce qui sera forcément le cas.

Je vous remercie par avance pour les précisions que vous pourrez m'apporter.

Cordialement,

Olivier LHEUREUX

0684961582

lheureuxolivier82@hotmail.com